

I. Compte rendu des sessions de qualification et CRCT

La désignation des rapporteurs (qualification et CRCT) s'est faite lors de la réunion du bureau le 27 novembre 2018.

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'IAP, salle des séminaires les 12 et 13 février 2019 .

A. Session de qualification

Cette session est la seconde depuis la dématérialisation complète des dossiers.

Il est à noter des problèmes rencontrés sur la validation des pièces administratives du dossier en amont de l'analyse par la section. Certains documents de soutenance étaient incomplets du fait de l'université, et des candidatures ont été jugées irrecevables. Avec l'aide de la DGrh certains dossiers ont pu être récupérés mais pas tous.

Le nombre de candidats est stable pour les qualifications aux fonctions de professeur (23 dossiers) et a augmenté légèrement pour les qualifications aux fonctions de Maître de conférences (78 dossiers). Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification: elles sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des qualifications :

Maîtres de conférences :

Sur 78 dossiers transmis à la section sur GALAXIE

- 63 qualifiés,
- 13 non qualifiés,
- 2 hors section,

Le taux de qualification est donc de 81% des candidatures des dossiers transmis à la section

Il y a eu 18 candidates (23%), 3 non qualifiées

Professeurs :

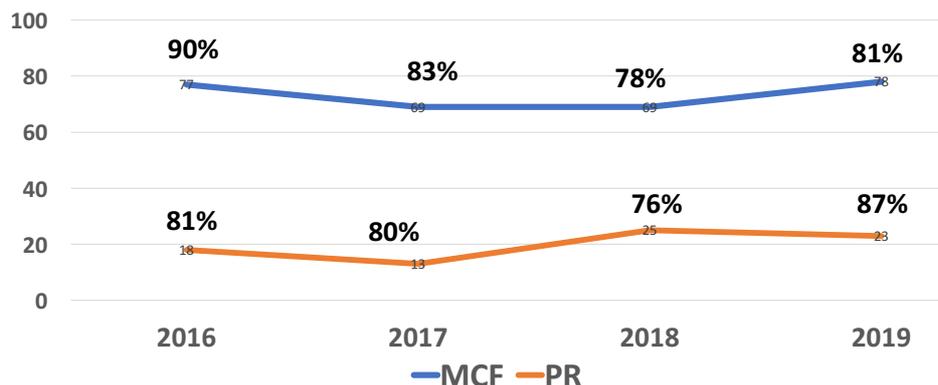
Sur 23 dossiers transmis à la section sur GALAXIE

- 20 qualifiés,
- 3 non qualifiés

Le taux de qualification est donc de 85% des candidatures des dossiers transmis à la section

Il y a quatre candidates (17%), toutes qualifiées.

Le graphe ci-dessous représente l'évolution du nombre et du pourcentages de qualifications sur l'ensemble de la mandature



B. Session d'attribution de CRCT

La section a analysé les demandes de CRCT le 7 février après-midi. 11 demandes ont été reçues, pour une attribution d'à peine 6 mois. Il est à noter que certains candidats demandent 1 année, sans qu'ils spécifient si 6 mois serait une option. L'attribution de seulement un semestre est tout à fait insuffisant en regard du nombre de dossiers reçus et de leur pertinence.

Après rappel des critères de la section (qualité scientifique du dossier, pertinence et urgence du projet, autre CRCT ou décharges déjà obtenus), les demandes sont analysées. Le semestre est attribué à Julien Morin.

II. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes d'avancement de grade

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'IAP, salle du Conseil, les 16 (MCF) et 17 mai 2019 (PR)

Le contingent local de l'observatoire de Paris, établissement à effectifs restreints est reversé dans le contingent national et banalisé. Le pourcentage du contingent n'est supérieur à 0 que pour les MCF avec 20,59% de l'effectif des promouvables à l'observatoire de Paris

Le nombre de promotions disponibles pour la section est, en 2018, réparti comme suit :

Avancement de grade	Nombre de promotions CNU en 2018	Nombre de promouvables	Nombre de dossiers parvenus
MCF echelon exceptionnel HC	0		0
MCF CN vers HC	4	57	19
PR2 vers PR1	2	18	8
PR1 vers PREX1	2	26	7
PREX1 vers PREX2	2	17	4

CN : classe normale ; HC : hors classe ; PR2 : professeur 2^{ème} classe ; PR1 : professeur 1^{ère} classe ; PR EX1 : professeur classe exceptionnelle 1^{er} échelon ; PR EX2 : professeur classe exceptionnelle 2^{ème} échelon.

Les personnes promues sont :

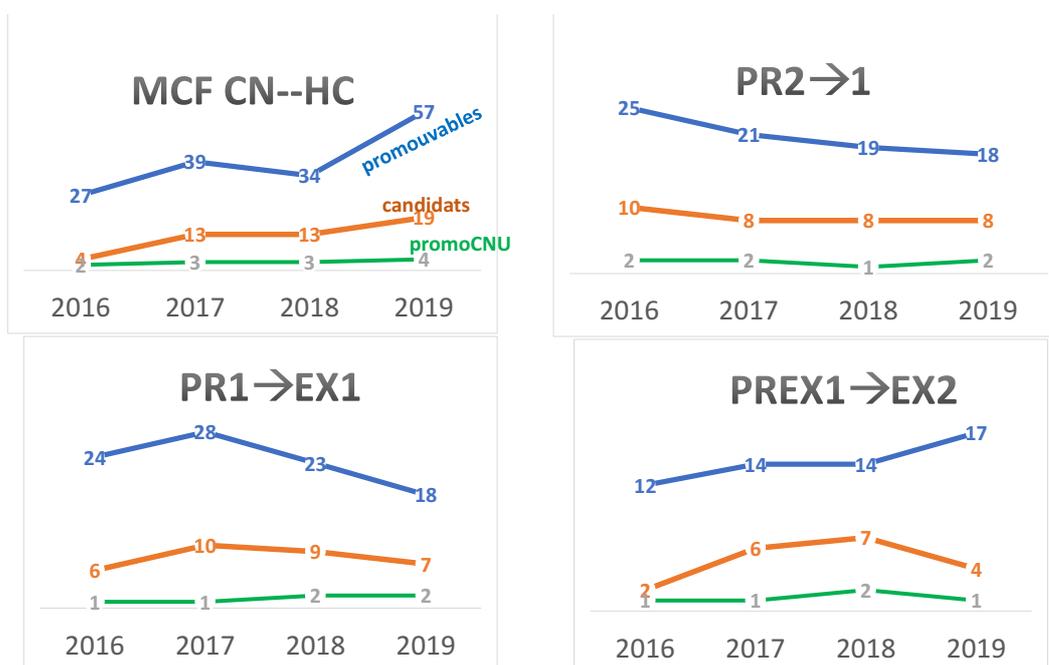
MCF HC : Alexandre Arbey, Zahia Djouadi, Stefan Renner, Philippe Thebault

PR1C : Ariane Lançon, Michel Piat

PR CE1 : François Dulieu, Jonathan Ferreira

PR CE2 : Alain Abergel

Le graphe ci-dessous représente l'évolution sur les quatre ans de mandature, du nombre de promouvables, candidats et promus par le CNU pour les quatre avancements traités chaque année.



III. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes de PEDR

Le bureau de la section 34 du CNU s'est réuni le 17 juin 2019 pour la désignation des rapporteurs pour la session de demandes des PEDR.

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil, le 19 septembre 2019

Pour chaque rubrique de la demande, une liste de critères avait été élaborée lors de la précédente campagne et mise en ligne, l'évaluation des dossiers s'est faite conformément à ce document.

13 demandes de collègue A et 15 demandes de collègues B ont été examinées. Il faut noter, et

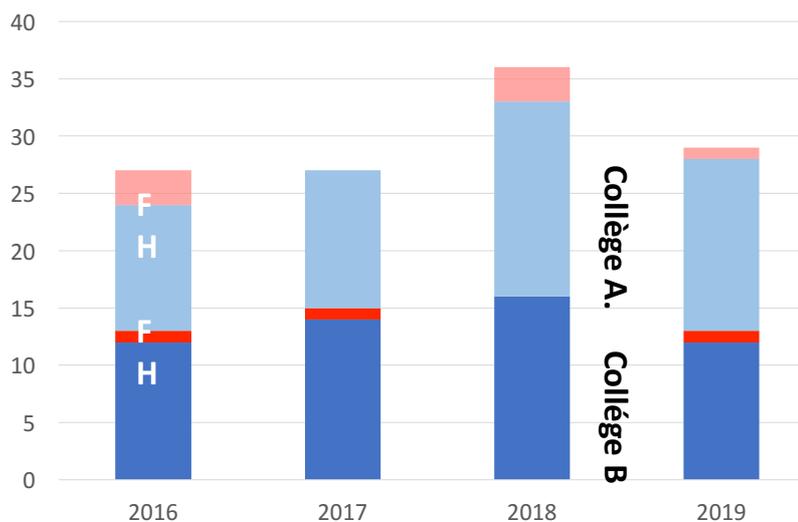
déplorer un seul dossier féminin pour le collège A et un seul pour le collège B

La section a commencé l'analyse par les collèges B puis a continué avec les collèges A d'évaluation

Les dossiers ont été classés, la répartition étant fixée par le ministère

- dans les 20% premiers meilleurs dossiers : 3 professeurs et 3 maîtres de conférences
- dans les 30% suivants : 4 professeurs, 5 maîtres de conférences
- dans les 50% suivants : 6 professeurs, 7 maîtres de conférences.

Le graphe ci-dessous montre la répartition par collège et par genre des dossiers reçus pour l'obtention de la PEDR pendant ces quatre années.



IV. Session de suivi de carrière

Le bureau de la section s'est réuni le 17 juin 2019 pour distribuer les 10 dossiers reçus. Avec la redéfinition du calendrier annuel des sites concernés par le suivi de carrière il est cette année encore difficile d'estimer le pourcentage de dossiers reçus par rapport à l'ensemble des ECs qui ont été sollicités. Néanmoins le faible nombre de dossiers semble en deça de ce qui était attendu, notamment pour les universités de Aix-Marseille et Toulouse.

La section s'est réunie le 20 septembre 2019 pour l'analyse des dossiers